ONU programme pour l'environnement

CBD/COP/17/L.1

Convention sur la diversité biologique

Distr. limitée
30 octobre 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
Dix-septième réunion
Erevan, 19–30 octobre 2026
Point 22 de l'ordre du jour
Adoption du rapport

Projet de rapport de la réunion

I. Introduction

A. Contexte

1. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a tenu sa dix-septième réunion à Erevan du 19 au 30 octobre 2026, en même temps que la douzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et que la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

2. La dix-septième réunion a été précédée d'une cérémonie d'ouverture, le 18 octobre 2026, comprenant une présentation culturelle et des déclarations[1] du Premier Ministre de l'Arménie, Nikol Pashinyan ; du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, Ararat Mirzoyan ; de la Secrétaire exécutive de la Convention, Astrid Schomaker ; du Ministre adjoint à l'aménagement environnemental du territoire du Ministère de l'environnement et du développement durable de la Colombie, David Felipe Olarte Amaya, au nom du Président de la seizième réunion de la Conférence des Parties ; et du Ministre de l'environnement de l'Arménie, Hambardzum Matevosyan.

B. Participation

3. La réunion a rassemblé [*à compléter*] Parties et [*à compléter*] non-Parties.

Point 1
Ouverture de la réunion

4. La première séance plénière s'est tenue conjointement avec celles de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, le 19 octobre 2026.

5. Le Ministre adjoint à l'aménagement environnemental du territoire du Ministère de l'environnement et du développement durable de la Colombie siégeant en tant que représentant du Président de la seizième réunion de la Conférence des Parties, qui a également siégé en tant que Président de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, a déclaré la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et la

[1] Les déclarations faites au cours de la réunion et celles soumises par écrit par les participants sont disponibles à l'adresse suivante : www.cbd.int/meetings/COP-17.

douzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena ouvertes à 10 h 25. Dans ses remarques, il a déclaré que la dix-septième réunion survenait à un moment décisif pour l'avenir de la planète. Il relevait urgemment de la responsabilité de la communauté internationale de tenir compte des résultats du premier examen mondial du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Moins de la moitié des cibles nationales évaluées par les Parties ayant été en bonne voie d'être atteintes d'ici 2030, il était essentiel que les engagements pris au titre du Cadre se traduisent en résultats concrets, mesurables et durables, grâce à des capacités nationales et des financements suffisants. Le Gouvernement de Colombie était d'avis que la protection de la nature et la promotion d'un développement productif ne constituaient pas des objectifs contradictoires ; sa vision pourrait se résumer en trois engagements : protéger pour produire, restaurer pour croître et conserver pour prospérer. Protéger la biodiversité signifiait également protéger les conditions permettant aux communautés d'évoluer et de prospérer. La coopération internationale devrait apporter des avantages tangibles à la fois à la biodiversité et au bien-être des communautés qui en dépendaient. Il était vital que les Parties cherchent à faciliter la mise en œuvre du Cadre par des financements, une coopération et des actions renforcés. La réussite de la présente réunion serait mesurée non au nombre de décisions adoptées, mais aux résultats acquis pour les pays et les communautés.

6. Le Ministre de l'environnement de l'Arménie et la Secrétaire exécutive de la Convention ont également prononcé des allocutions d'ouverture.

7. Le Ministre de l'environnement a déclaré que la dix-septième réunion, qui se tenait à mi-parcours de la période de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, était une occasion unique d'en corriger la trajectoire. Il a repris la conclusion de l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, selon laquelle moins de la moitié des cibles nationales évaluées par les Parties étaient actuellement en bonne voie d'être atteintes. Des lacunes en matière d'établissement de rapports ne signifiaient pas nécessairement des lacunes en matière de mise en œuvre, et les faiblesses en matière de progrès s'expliquaient souvent par des ressources et des capacités insuffisantes, tandis que la crédibilité de l'examen mondial dépendrait de la capacité de la communauté internationale à traduire ses conclusions en résultats tangibles sur le terrain. Aboutir à un consensus en ce qui concerne la Voie d'Erevan serait central pour garantir que les 23 cibles du Cadre soient atteintes avant 2030 et ses quatre objectifs à long terme avant 2050.

8. Si l'examen mondial allait être au cœur de la présente réunion, il n'y avait aucun sujet sans importance à l'ordre du jour. La tâche à accomplir serait de favoriser l'inclusivité, de dégager un consensus et de garantir que les aboutissements de tous les points de l'ordre du jour soient en adéquation avec l'urgence des difficultés rencontrées. Comme il en était ressorti du document final du Sommet des dirigeants sur la biodiversité, qui s'est tenu à Erevan quelques jours plus tôt, les gouvernements seuls ne pourraient pas faire face à la situation. Accélérer la mise en œuvre du Cadre nécessiterait une coopération renforcée et une approche faisant intervenir l'ensemble de la société.

9. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les gouvernements d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Finlande, de France, de Monaco, de la République de Corée et du Royaume des Pays-Bas, ainsi que les donateurs institutionnels dont le soutien a permis aux représentants des pays en développement Parties et des peuples autochtones et communautés locales de participer à la réunion. Elle a déclaré que la présente réunion devrait s'appuyer sur le succès des deux réunions précédentes, car aucune nation, économie ou société n'était à l'abri des conséquences de la perte de biodiversité. Le rapport intitulé « State of Biodiversity Action », récemment publié, révélait que, à mi-chemin de l'échéance 2030, la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal était inégale et n'avait pas lieu au rythme et à l'échelle nécessaires. En réponse, la Voie d'Erevan devait définir une marche à suivre claire, tandis que les Parties devaient donner la priorité à l'établissement de responsabilités, à l'harmonisation et à l'accélération de la mise en œuvre. En outre, les décisions prises les jours à venir devaient mettre la science – l'épine dorsale de la Convention et de ses Protocoles – au service des politiques et des

mesures à prendre. La réunion offrait de plus une occasion d'échanger au sujet de la coordination et de la cohérence politique comme catalyseurs de progrès.

10. Bien qu'agir en faveur de la nature ait fait ses preuves, même les meilleures décisions n'auraient de sens qu'accompagnées de la capacité à les mettre en œuvre et à assurer leur suivi, à faire des choix éclairés et à gérer les risques. Une grande attention apportée au renforcement de l'équité était nécessaire et les Parties devaient progresser en matière de déficit de financement, assurer la réussite du Fonds de Cali pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et appuyer les centres d'appui à la coopération technique et scientifique de la Convention. De telles questions devaient être discutées et la participation de toutes les parties prenantes était requise. Il était temps d'agir en faveur de la nature, au nom de toutes les personnes et de la vie sur Terre. Ayant noté qu'un grand nombre de parties prenantes avaient fait le déplacement à Erevan pour proposer des solutions, des innovations et une intelligence ancestrale qui pourraient aider à atteindre les objectifs communs, elle a prié tous les participants à se saisir de cette occasion.

11. Le Ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine et le Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, Runqiu Huang, ont présenté un compte rendu des résultats du dialogue de Kunming sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[2].

12. Des déclarations ont également été faites par les représentants des Parties suivantes : l'Afrique du Sud (au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit), Antigua-et-Barbuda (au nom des petits États insulaires en développement des Caraïbes représentés à la réunion), l'Arabie saoudite (au nom de la Ligue des États arabes), l'Irlande (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), la Jamaïque (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), la Jordanie (au nom des États d'Asie et du Pacifique), la Norvège (également au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, de Monaco, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse), les Philippines (au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est) et le Sénégal (au nom des États africains).

13. Des déclarations ont également été faites par les représentants de Business for Nature, de CBD Alliance, de CBD Women's Caucus, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Conseil international pour les initiatives écologiques locales – Collectivités locales pour le développement durable (également au nom de Regions4) et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

Point 2
Questions d'organisation

14. La Conférence des Parties a examiné le point 2 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire[3], de l'ordre du jour provisoire annoté[4] et d'une note relative au déroulement de la réunion[5].

Élection du Président

15. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur de ses réunions, la Conférence des Parties a élu par acclamation le Ministre arménien de l'environnement Président de la dix-septième réunion.

Élection des vice-présidents

16. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, 10 vice-présidents avaient été élus par la Conférence des Parties à sa seizième réunion pour siéger jusqu'à la clôture de la dix-septième

[2] CBD/IMP/OM/2026/1/8.
[3] CBD/COP/17/1/Rev.1.
[4] CBD/COP/17/1/Rev.1/Add.1.
[5] CBD/COP/17/1/Rev.1/Add.2/Rev.1.

réunion. Par la suite, deux représentants avaient été remplacés par les Parties concernées. Les représentants suivants ont donc siégé en tant que vice-présidents actuels de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties :

Joséphine Thérèse Babette Beyala Epse Eloundou (Cameroun)
Jonas Komi Anthé (Togo)
Bilal Qtishat (Jordanie)
Ilham Atho Mohamed (Maldives)
Adla Kahrić (Bosnie-Herzégovine)
Bakhromjon Kholkhujaev (Ouzbékistan)
Eliana Saissac (Argentine)
Gillian Guthrie (Jamaïque)
Gaute Hanssen (Norvège)
Eric Schauls (Luxembourg)

17. La Conférence des Parties a décidé que M^me^ Eloundou serait la Rapporteuse de réunion, comme proposé par le Bureau.

18. À sa quatrième séance, le 28 octobre, conformément à l'article 21 de son règlement intérieur, la Conférence des Parties a élu les représentants suivants membres du Bureau pour un mandat prenant effet à la clôture de la dix-septième réunion :

Ossama Abdelkawy (Égypte)

Malepo Phoshoko (Afrique du Sud)

Inge Retnowati (Indonésie)

Mitateti Mote (Kiribati)

Adla Kahrić (Bosnie-Herzégovine)

Ditta Greguss (Hongrie)

Nneka Nicholas (Antigua-et-Barbuda)

Patrick Luna (Brésil)

Charlotta Sörqvist (Suède)

Holly Kelley-Weil (Royaume-Uni)

Élection des bureaux des organes subsidiaires et d'autres réunions

19. La Conférence des Parties a élu par acclamation Valeria Giovannelli (Italie) à la présidence de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour un mandat allant jusqu'à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties.

20. À la même séance plénière, la Conférence des Parties a élu par acclamation Sino Tokhirzoda (Tadjikistan) à la présidence de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, pour un mandat allant jusqu'à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties

Adoption de l'ordre du jour

21. À sa première séance plénière, le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en consultation avec le Bureau soit adopté comme ordre du jour de la réunion.

22. Une déclaration a été faite par un représentant de la Fédération de Russie.

23. La Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa dix-septième réunion :

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation.

3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

4. Questions en suspens.

5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.

6. Rapports des réunions préparatoires intersessions et régionales.

7. Administration de la Convention sur la diversité biologique, budgets des fonds d'affectation spéciale et examen fonctionnel du secrétariat.

8. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement :

 a) Mobilisation des ressources ;

 b) Mécanisme de financement.

9. Planification, suivi, établissement des rapports et examen :

 a) Examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

 b) Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

10. Mise en œuvre de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales :

 a) Mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales ;

 b) Mise en œuvre du programme de travail sur l'article 8 j) et les autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales à l'horizon 2030 :

 i) Lignes directrices en vue de renforcer le cadre légal et politique de la mise en œuvre des cibles 2 et 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les territoires autochtones et traditionnels, afin d'appuyer les pratiques de protection et de restauration dirigées par les peuples autochtones et communautés locales (tâche 1.1) et les lignes directrices relatives à l'inclusion et la prise en compte des terres traditionnelles et l'utilisation des ressources dans les processus d'aménagement du territoire et les évaluations d'impact environnemental (tâche 1.2) ;

 ii) Processus de révision et de mise à jour du Glossaire facultatif des termes et concepts clés dans le contexte de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention (tâche 5.4) ;

 c) Dialogue approfondi sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention ;

 d) Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

11. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

12. Questions en lien avec les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la sensibilisation à ceux-ci :

 a) Création et renforcement des capacités, et coopération technique et scientifique ;

 b) Centre d'échange et gestion des connaissances ;

c) Communication, éducation et sensibilisation du public.

13. Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions.

14. Intégration de la biodiversité et collaboration avec les gouvernements infranationaux :

a) Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre ceux-ci ;

b) Collaboration avec les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

15. Plan d'action sur l'égalité des sexes.

16. Biologie de synthèse.

17. Besoins scientifiques et techniques afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les questions en lien avec le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques :

a) Examen et analyse stratégiques des programmes de travail relevant de la Convention sur la diversité biologique dans le contexte du Cadre ;

b) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail élargi sur la biodiversité des forêts ;

c) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail sur les aires protégées ;

d) Domaines de travail pour de futurs travaux possibles dans le contexte du Cadre ;

e) Questions en lien avec le programme de travail de la Plateforme.

18. Autres questions scientifiques et techniques en lien avec la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal :

a) Biodiversité et changements climatiques ;

b) Gestion durable de la vie sauvage ;

c) Biodiversité marine et côtière, et biodiversité des îles ;

d) Biodiversité et agriculture ;

e) Espèces exotiques envahissantes ;

f) Biodiversité et santé.

19. Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles.

20. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.

21. Questions diverses.

22. Adoption du rapport.

23. Clôture de la réunion.

Organisation des travaux

24. À sa première séance plénière, la Conférence des Parties a décidé d'organiser ses travaux comme indiqué à l'annexe III de la note relative au déroulement de la réunion. La Conférence des Parties a ainsi décidé de créer deux groupes de travail. Le Groupe de travail I serait présidé par M. Hanssen et le Groupe de travail II par Hesiquio Benítez Díaz (Mexique).

Travaux des groupes de travail de session

25. [*à compléter*]

Première séance de bilan

26. La troisième séance plénière de la Conférence des Parties, le 23 octobre, a en partie servi de séance de bilan, tenue conjointement avec la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Au cours de cette séance de bilan, les présidents du Groupe de travail I, du Groupe de travail II et du Groupe de contact sur les questions budgétaires ont rendu compte des progrès réalisés à ce jour.

Deuxième séance de bilan

27. La quatrième séance plénière de la Conférence des Parties a servi en partie de séance de bilan tenue conjointement avec la Conférence Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

28. La séance a commencé avec une minute de silence en hommage à Martha Kandawa-Schulz (Namibie), décédée le 23 octobre à Erevan.

29. À la suite d'une présentation culturelle par un groupe de jeunes ambassadrices de la biodiversité d'Afrique du Sud, les représentants ont entendu un rapport du Président sur les résultats de la réunion de haut-niveau, ainsi que des rapports présentés par les Présidents du groupe de travail I, du Groupe de travail II et du Groupe de contact sur les questions budgétaires au sujet des progrès réalisés à ce jour. De plus, le Président a fait rapport sur les consultations ministérielles informelles qui se sont tenues sur un certain nombre de sujets et a remercié tous les ministres, les chefs des délégations et les délégués pour la participation, en particulier la Secrétaire d'État (nature) du Canada, Nathalie Provost ; le Ministre de l'environnement et de la transition écologique du Sénégal, Aliou Gori Diouf ; le Secrétaire d'État au climat et à l'environnement de Suède, Daniel Westlén ; la Ministre du climat et de l'environnement de Norvège, Sigrun Aasland ; la Ministre de l'environnement, du climat et de la vie sauvage du Zimbabwe, Evelyn Ndlovu ; et le Ministre de l'environnement du Nigéria, Balarabe Abbas Lawal.

Point 3
Rapport sur les pouvoirs des représentants à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties

30. À sa première séance plénière, la Conférence des Parties a noté que, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement intérieur, le Bureau avait examiné la liste des observateurs admis à la réunion[6] et allait examiner les pouvoirs des délégations et faire rapport à ce sujet lors d'une séance ultérieure. Elle a également noté que le Bureau avait désigné Ilham Atho Mohamed (Maldives) comme sa représentante pour l'examen des pouvoirs.

31. À sa troisième séance plénière, M[me] Mohamed a rapporté que 175 Parties à la Convention étaient enregistrées comme participant à la réunion. Les représentants de 136 Parties enregistrées avaient présenté des pouvoirs pleinement conformes à l'article 18 du règlement intérieur, tandis que les représentants de 14 Parties enregistrées avaient présenté des pouvoirs qui n'étaient pas pleinement conformes. Les représentants de 25 Parties enregistrées n'avaient pas encore présenté de pouvoirs.

32. À la quatrième séance plénière, M[me] Mohamed a rapporté que 182 Parties à la Convention étaient enregistrées comme participant à la réunion. Les représentants de 148 Parties enregistrées avaient présenté des pouvoirs pleinement conformes à l'article 18 du règlement intérieur, tandis que

[6] CBD/COP/17/INF/29.

les représentants de 12 Parties enregistrées avaient présenté des pouvoirs qui n'étaient pas pleinement conformes. Les représentants de 22 Parties enregistrées n'avaient pas encore présenté de pouvoirs.

33. [*à compléter*]

Point 4
Questions en suspens

34. La Conférence des Parties a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. La seule question en suspens concernait le paragraphe 1 de l'article 40 du règlement intérieur et les paragraphes 4 à 16 des règles financières pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale de la Convention, qui sont restés entre crochets en raison de l'absence de consensus entre les Parties concernant la majorité requise pour la prise de décision sur les questions de fond.

35. La Conférence des Parties a décidé de reporter l'examen de la question à sa dix-huitième réunion.

Point 5
Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties

36. La Conférence des Parties a commencé son examen du point 5 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie d'un projet de décision[7].

37. La Conférence des Parties a noté que la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, la treizième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya devaient être accueillies par une Partie issue des États d'Amérique latine et des Caraïbes, mais qu'aucune offre officielle d'accueil n'avait été reçue émanant de Parties de cette région. À la demande du Bureau, la Secrétaire exécutive avait de ce fait invité les Parties intéressées issues de toutes les régions à manifester leur intérêt pour l'accueil des réunions et avait reçu trois offres. Les consultations étant encore en cours, il a été convenu que la question serait examinée plus avant à une séance ultérieure.

38. À la troisième séance plénière, une représentante du Secrétariat a rapporté que des offres avaient été reçues de l'Équateur, de l'Éthiopie et du Panama.

39. Des déclarations ont été faites par des représentants d'Éthiopie[8] et de Jamaïque (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

40. À sa quatrième séance plénière, la Conférence des Parties a entendu des présentations des délégations de l'Équateur et du Panama.

41. Une déclaration a été faite par la représentante de la Jamaïque (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

42. La Conférence des Parties a décidé de procéder à un vote sur la question.

43. [*à compléter*]

Point 6
Rapports des réunions préparatoires intersessions et régionales

44. La Conférence des Parties a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie des rapports suivants sur les travaux intersessions entrepris par divers organes depuis sa seizième réunion : les rapports de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques,

[7] CBD/COP/17/2, point 5.
[8] Disponibles à l'adresse suivante : www.cbd.int/meetings/COP-17#statement.

techniques et technologiques sur ses vingt-septième et vingt-huitième réunions[9], les rapports de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur ses sixième et septième réunions[10] et le rapport de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales sur sa première réunion[11].

45. La Conférence des Parties a entendu les rapports oraux du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, du rapporteur de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et d'un représentant de la présidente de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales.

46. La Conférence des Parties a pris note des informations fournies et a décidé d'examiner les recommandations des organes subsidiaires au sein des groupes de travail, au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

Point 7
Administration de la Convention sur la diversité biologique, budgets des fonds d'affectation spéciale et examen fonctionnel du Secrétariat

47. La Conférence des Parties a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière, le 19 octobre. Elle était saisie de deux projets de décision[12], de notes du Secrétariat sur l'administration de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025–2026[13], du projet de budget des programmes de travail de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2027–2028[14], de l'examen fonctionnel du Secrétariat[15,16], des ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées[17], de l'application des recommandations d'audit restées en suspens[18] et des questions administratives et budgétaires[19].

48. La Secrétaire exécutive a rendu compte des activités du Secrétariat et présenté le projet de budget des programmes de travail de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2027–2028.

49. La Conférence des Parties à la Convention siégeant également en tant que réunions des Parties aux Protocoles a créé un groupe de contact sur les questions budgétaires, présidé par Gillian Guthrie (Jamaïque), chargé d'examiner en détail le projet de budget pour l'exercice biennal 2027–2028.

50. [*à compléter*]

Point 8
Mobilisation des ressources et mécanisme de financement

a) Mobilisation des ressources

51. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

[9] CBD/SBSTTA/27/10 et CBD/SBSTTA/28/8, respectivement.
[10] CBD/SBI/6/11 et CBD/SBI/7/16, respectivement.
[11] CBD/SB8J/1/8.
[12] CBD/COP/17/2, point 7.
[13] CBD/COP/17/3.
[14] CBD/COP/17/4.
[15] CBD/COP/17/4/Add.1.
[16] CBD/COP/17/4/Add.4.
[17] CBD/COP/17/4/Add.2
[18] CBD/COP/17/4/Add.3.
[19] CBD/COP/17/4/Add.5.

b) Mécanisme de financement

52. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 9
Planification, suivi, établissement des rapports et examen

a) Examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

53. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

b) Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

54. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 10
Mise en œuvre de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales

a) Mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales

55. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

b) Mise en œuvre du programme de travail sur l'article 8 j) et les autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et communautés locales à l'horizon 2030

i) Lignes directrices en vue de renforcer le cadre légal et politique de la mise en œuvre des cibles 2 et 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les territoires autochtones et traditionnels, afin d'appuyer les pratiques de protection et de restauration dirigées par les peuples autochtones et communautés locales (tâche 1.1) et les lignes directrices relatives à l'inclusion et la prise en compte des terres traditionnelles et l'utilisation des ressources dans les processus d'aménagement du territoire et les évaluations d'impact environnemental (tâche 1.2)

56. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

ii) Processus de révision et de mise à jour du Glossaire facultatif des termes et concepts clés dans le contexte de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention (tâche 5.4)

57. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

c) Dialogue approfondi sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention

58. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

d) Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones

59. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 11
Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques

60. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 12
Questions en lien avec les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la sensibilisation à ceux-ci

61. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

a) Création et renforcement des capacités, et coopération technique et scientifique

62. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

b) Centre d'échange et gestion des connaissances

63. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

64. À sa troisième séance plénière, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/17/L.3, présenté par le Président du Groupe de travail I, et l'a adopté en tant que décision 17/x.

c) Communication, éducation et sensibilisation du public

65. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

66. À sa troisième séance plénière, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/17/L.4, présenté par le Président du Groupe de travail I.

67. Des déclarations ont été faites par les représentants du Panama et d'Uruguay.

68. La Conférence des Parties a adopté le projet de décision, tel que modifié oralement, en tant que décision 17/x.

Point 13
Coopération avec des organisations internationales et des organismes créés en vertu d'autres conventions

69. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 14
Intégration de la biodiversité et collaboration avec les gouvernements infranationaux

a) Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre ceux-ci

70. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

b) Collaboration avec les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

71. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 15
Plan d'action sur l'égalité des sexes

72. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

73. À sa troisième séance plénière, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/17/L.2, présenté par le Président du Groupe de travail I, et l'a adopté en tant que décision 17/x.

Point 16
Biologie de synthèse

74. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

Point 17
Besoins scientifiques et techniques afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les questions en lien avec le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

a) Examen et analyse stratégiques des programmes de travail relevant de la Convention sur la diversité biologique dans le contexte du Cadre

75. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

b) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail élargi sur la biodiversité des forêts

76. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

c) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail sur les aires protégées

77. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

d) Domaines de travail pour de futurs travaux possibles dans le contexte du Cadre

78. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

e) Questions en lien avec le programme de travail de la Plateforme

79. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

Point 18
Autres questions scientifiques et techniques en lien avec la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

a) Biodiversité et changements climatiques

80. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

b) Gestion durable de la vie sauvage

81. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

c) Biodiversité marine et côtière, et biodiversité des îles

82. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

d) Biodiversité et agriculture

83. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

e) Espèces exotiques envahissantes

84. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

85. À sa troisième séance plénière, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/17/L.5, présenté par le Président du Groupe de travail II.

86. Un représentant du Royaume-Uni a fait rapport des conclusions des discussions informelles.

87. La Conférence des Parties a adopté le projet de décision, tel que modifié oralement, en tant que décision 17/x.

f) Biodiversité et santé

88. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]

Point 19
Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles

89. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 20
Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties

90. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail I]

Point 21
Questions diverses

91. [à compléter]

Point 22
Adoption du rapport

92. [à compléter]

Point 23
Clôture de la réunion

93. [à compléter]